

SEANCE DU 03 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le trois avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCOQ, M.LORDON, JD BONNOME, S. PUYO, C.DUFOUR, A.VALOT, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES) A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.ELGART (pouvoir à J.DOS SANTOS), C.MARTIN (pouvoir à JP CRESPO) P.FAVRAUD (pouvoir à J.DUBOURDIEU),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, présente à l'assemblée, la convention à intervenir entre la Commune et la SCENE NATIONALE BAYONNE SUD AQUITAIN pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),

Après en avoir délibéré,

. **approuve** la convention à passer pour l'année 2017 entre la Commune et la SCENE NATIONALE BAYONNE SUD AQUITAIN pour un montant de subvention de 75 000 €.

. **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 4 avril 2017
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2017

**Objet : Convention
financière 2017
avec le Scène
Nationale Bayonne
Sud Aquitain**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*